# 

* Datum : 21-01-2004
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2003007315
* Auteur : MINISTERE DE LA DEFENSE

Forces armées. - Changement d'ancienneté
Par arrêté royal n° 4742 du 30 novembre 2003, le lieutenant Suffys, G., prend rang d'ancienneté de lieutenant le 26 septembre 2000.
Pour l'avancement ultérieur, il est classé après le lieutenant Istat, B.
Par arrêté royal n° 4743 du 30 novembre 2003, le capitaine-commandant Boulet, J., prend rang d'ancienneté de capitaine-commandant le 27 septembre 1993.
Pour l'avancement ultérieur, il est classé après le capitaine-commandant Peeters, B.